

**A compter du 1/01/2022 – Réalisez votre demande d'autorisation d'urbanisme en ligne à l'adresse suivante :**

**[urba-demat.ter-bessin.fr](http://urba-demat.ter-bessin.fr)**

Votre commune met à votre disposition un guichet unique de dépôt en ligne gratuit, vous permettant de réaliser toutes vos demandes d'autorisation d'urbanisme\* de manière dématérialisée : dépôt, traitement des dossiers et suivi des demandes.

En cas de difficulté ou de besoin de conseil dans la constitution de votre dossier, votre mairie reste à votre disposition.

A noter, le dépôt papier est toujours possible en Mairie ou par l'envoi d'un courrier.

**Les avantages du dépôt en ligne :**

- une démarche en ligne plus simple, plus rapide et accessible à tous,
- un service en ligne accessible 7j/7j et 24h/24h depuis chez vous,
- plus besoin d'imprimer votre dossier, ni de vous déplacer en mairie ou poster votre dossier,
- un suivi de l'avancement de votre dossier simplifié,
- des échanges simplifiés avec l'administration, les demandes d'information et d'envoi de pièces complémentaires peuvent se faire directement en ligne.

*\* autorisations d'urbanisme : Certificat d'urbanisme d'information ou opérationnel, Déclaration préalable, Permis de construire, Permis de démolir, Permis d'aménager.*